



## CONSEIL MUNICIPAL

### Du 25 Mai 2021 à 19 Heures

L'an deux mil vingt et un le 25 Mai le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Cécile BLEIN, Sarah BOCKEL, Hervé DE SAINT-SEINE, Michel FOIN, Charles FUCHEY, Léonard MEYER, Xavier PARIAT, Brigitte PORCHEROT, Maxime RESSOUCHE, Danielle SERRAVALLE

Procuration : Christel CHAUTEMPS donne procuration à Maxime RESSOUCHE, Richard DELAUME donne procuration à Sarah BOCKEL, Victorien FRISON donne procuration à Danielle SERRAVALLE

Excusé : Néant

Secrétaire de séance : FUCHEY Charles

**En raison de la crise sanitaire, le Conseil Municipal s'est réuni à huis clos.**

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 15 avril 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

M le Maire propose d'ajouter une délibération concernant le bail de chasse.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

#### 1. Budget Forêt – Inscription à l'état d'assiette – Modification délibération 2020-035

Lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, il a été décidé d'approuver l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 en coupes réglées plusieurs parcelles dont les 103, 104 et 114.

Il est préconisé de reporter la vente de ces trois parcelles à l'année prochaine.

Il est donc proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'annuler l'inscription à l'état d'assiette les parcelles 103, 104 et 114 au titre de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

#### 2. Eau Assainissement – RPQS (Rapport à la Population Qualité du Service)

Monsieur le Maire rappelle les obligations des collectivités compétentes en matière de gestion de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif :

##### Obligations réglementaires :

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit dans ses articles D.2224-1 à D.2224-5 que les collectivités exerçant une ou plusieurs compétences en matière d'eau potable, d'assainissement collectif ou non collectif doivent établir un rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service (RPQS) contenant les indicateurs techniques et financiers définis par les annexes V et VI du CGCT.

Ces rapports doivent être présentés et être approuvés par le Conseil Municipal ou par l'assemblée

délibérante au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

En conséquence, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver les rapports RPQS présentés en séance.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

**3. Commission communale des impôts directs (CCID) – Modification de la délibération 2020-034 – Désignation de trois commissaires**

Lors du Conseil Municipal du 21 septembre 2020, 12 commissaires titulaires et 3 commissaires suppléants ont été désignés pour faire partie de la commission communale des impôts directs.

Suite à la démission de quatre commissaires (3 titulaires et 1 suppléant), à savoir :

En tant que titulaires :

- Mme AUBRY Anne-Laure,
- M. KREMER René,
- M. MARTIN Jean-Louis,

En tant que suppléant :

- M. FAIVRE Pascal,

Il est proposé de nommer en remplacement les personnes suivantes en tant que titulaires :

- M. FUCHEY Charles,
- M. GROUET Bruno,
- M. RABIET Benoît.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

**4. Finances – Budget général – Décision modificative**

Afin d'annuler le titre n° 229 émis en double le 22 juillet 2019 pour un montant de 218 € concernant des visites aux grottes de Bèze du 17 juillet 2019 alors que cette recette a déjà été réglée par le titre n° 420 par la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

- Compte 673 (titres annulés sur exercices antérieurs) : + 218 €
- Compte 6411 (personnel titulaire) : – 218 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

**5. Finances – Budget général – Travaux de sécurisation aux grottes – Demandes de subvention**

Monsieur le maire demande l'autorisation à l'organe délibérant :

- D'effectuer les travaux de consolidation et de mise en sécurité des grottes de Bèze. En effet, suite à la visite du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) mandaté par la Préfecture, il a été demandé à la commune de réaliser ces travaux avant la réouverture au public.

Le coût prévisionnel s'élève à 43 800 € TTC qui se décompose comme suit :

- 6 720 € - diagnostics obligatoires G2 et G5 et nomenclature des travaux à réaliser,
- 37 080 € - travaux de confortement suivant les diagnostics précités.

- De déposer des demandes d'aides financières auprès
  - du Conseil Régional au titre du tourisme, développement des sites et activités touristiques,
  - et auprès d'autres collectivités et organismes utiles à cette opération.
- De signer toutes les conventions et pièces nécessaires pour la réalisation des travaux.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

#### 6. RH – Remboursement cotisations à l'agent régisseur titulaire

Le régisseur communal titulaire est responsable personnellement et pécuniairement des fonds et valeurs qui lui sont confiés. Il est astreint à constituer un cautionnement à ses frais et peut également souscrire à une assurance privée facultative.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de rembourser à l'agent concerné par ses fonctions de régisseur aux Grottes de Bèze les cotisations annuelles des deux assurances pour un montant total de 87€ à titre exceptionnel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

#### 7. Bail de chasse – augmentation du tarif

Dans le bail de chasse, il est précisé que le tarif augmente de 2% chaque année. Cette augmentation est soumise à une délibération.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de passer le tarif de 2 600 € à 2 650 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 13
------------	----------------	-----------

#### Information – Questions diverses :

- Location 4 rue Vincenot
- Pizzeria
- Mise en sécurité route sortie de Bèze en direction de Mirebeau-sur-Bèze

Fin de séance à 20h15

Le Maire,



Hervé de SAINT-SEINE